

## FONDATION CHEZ PAOU: CONCEPT

1. PREAMBULE .....	2
2. BASES LEGALES .....	2
3. LA MISSION DE LA FONDATION CHEZ PAOU .....	2
4. LES BENEFICIAIRES .....	2
5. LES BUTS DE LA FONDATION CHEZ PAOU .....	3
6. L'APPROCHE .....	3
7. LES PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT .....	3
Établir le lien .....	3
Miser sur la coopération .....	4
Entretien des liens sociaux et en tisser de nouveaux.....	4
8. L'ACCUEIL RESIDENTIEL ET CENTRE DE JOUR DE SAXON (LAR&CJ) .....	4
Mission .....	4
Bénéficiaires .....	5
Organisation spécifique .....	5
Le temps de l'admission .....	5
Le temps de l'accompagnement.....	6
Le temps de la sortie .....	6
9. L'ACCUEIL D'URGENCE DE SION (LAU) .....	6
Mission .....	6
Objectif et prestations .....	6
Bénéficiaires .....	7
Types de séjours .....	7
Organisation spécifique .....	7
Le temps d'admission .....	7
Le temps de l'accompagnement.....	7
Le temps de la sortie .....	7
10. LE SECTEUR SOCIOPROFESSIONNEL .....	8
L'atelier Vert.....	8
Les ateliers 16art .....	8
11. LES MESURES AMBULATOIRES .....	9
Soutien socio-éducatif à domicile .....	9
Stage pratique.....	9
Mesures de réinsertion .....	10

## 1. PREAMBULE

Le présent concept a pour objectif de donner un aperçu global de la Fondation Chez Paou (FCP), de sa mission, de ses prestations et de son organisation générale. Les processus soutenant l'action de la Fondation sont détaillés dans le Système de Management de la Qualité (SMQ). Ce dernier répertorie également les procédures et formulaires utiles pour une réalisation optimale de la mission.

## 2. BASES LEGALES

La FCP est régie par des statuts. Son organe faitier est le Conseil de fondation qui nomme une directrice ou un directeur. Son mandat est défini par un descriptif de fonction.

La FCP est une fondation privée reconnue d'utilité publique et elle est régie par les arts 80 et ss. du Code Civil Suisse (CCS). La FCP est rattachée au Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC) du canton du Valais par la signature d'une convention et d'un mandat de prestations. Elle dépend du Service de l'Action Sociale (SAS).

Les contrats de travail sont établis selon les art. 319 et ss. du Codes des Obligations (CO).

La FCP applique la Loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr) et n'est pas signataire d'une convention collective de travail (CCT). Toutefois, elle s'inspire du statut prévu par la Convention collective des éducateurs AVALTS/AVIEA ainsi que du statut des employé·e·s de l'Etat du Valais pour les différentes fonctions occupées par ses employé·e·s.

## 3. LA MISSION DE LA FONDATION CHEZ PAOU

La FCP propose et développe des prestations d'accueil et d'accompagnement en faveur de personnes en situation de précarité, d'exclusion, et confrontées aux problématiques de logement. Elle représente aussi une alternative pour des personnes qui ne peuvent, à ce stade de leur parcours, s'inscrire dans un processus de soins, d'abstinence ou intégrer des institutions de traitement et de réhabilitation.

## 4. LES BENEFICIAIRES

La FCP accueille et accompagne des personnes majeures, hommes et femmes, qui peuvent rencontrer différents types de difficultés:

- sociales;
- familiales;
- administratives;
- de santé physique et psychique;
- comportementales;
- liées à des violences domestiques;
- de consommation d'alcool ou de produits stupéfiants.

Les réponses à ces besoins se doivent d'être multiples, pluridisciplinaires et individualisées. Les personnes accompagnées sont la plupart du temps celles qui ont vécu l'exclusion de tout réseau familial, social, sanitaire ou institutionnel. Ces personnes fréquentent passablement le milieu de la rue

et sont dans un registre de survie pour trouver réponse à leur besoins quotidiens urgents. Leur situation sanitaire, sociale et administrative est généralement très précaire.

## 5. LES BUTS DE LA FONDATION CHEZ PAOU

Par son action, la FCP vise les buts suivants:

- construire des solutions individualisées;
- offrir un cadre de vie dans le respect et la dignité des personnes;
- favoriser la reprise d'un contact avec les systèmes de soutien médicaux, sociaux et administratifs;
- participer au maintien ou à la réactivation d'un réseau social, familial et professionnel;
- soutenir l'accès au logement et le maintien à domicile;
- faire émerger ou clarifier les demandes de soins;
- promouvoir les mesures d'hygiène et de santé;
- contribuer à enrayer le cycle de l'exclusion et de la précarisation;
- participer à l'amélioration de la santé et de l'ordre public;
- réduire les risques sociaux, sanitaires et leur impact économique.

## 6. L'APPROCHE

La FCP est organisée par secteurs afin de proposer des prestations différenciées et de répondre à la singularité des besoins des bénéficiaires. Son organisation se définit par une approche à seuil adapté. Elle se distingue par une volonté de prendre la personne «là où elle en est» et d'ajuster son accompagnement à la situation de chacun. Cette approche implique d'adapter le seuil d'exigences aux compétences des personnes. Elle nécessite aussi une grande réactivité et souplesse dans l'intervention. Cette dernière se focalise principalement sur la réduction des risques sociaux, sanitaires et l'impact sur la communauté. Elle induit une grande rigueur et un degré de collaboration élevé à l'interne comme à l'externe de la Fondation, en particulier avec les partenaires sociaux, médicaux et judiciaires.

Développée à l'origine dans le domaine des addictions, cette approche s'étend à toute personne qui ne peut, à ce stade, s'inscrire dans un projet de soins, de traitement ou de réinsertion.

La FCP s'appuie sur des équipes pluridisciplinaires, spécialisées dans le domaine des addictions, de la santé psychique, physique et communautaire. Les différents secteurs se composent d'intervenants sociaux, de personnel infirmier spécialisé en addictions, en santé mentale et communautaire, de veilleurs et de maîtres socioprofessionnels (MSP). La complexité des situations des personnes impose également une équipe administrative hautement qualifiée. Les modalités de financement et de facturation sont diverses et correspondent à des directives spécifiques.

## 7. LES PRINCIPES D'ACCOMPAGNEMENT

### Établir le lien

Le parcours des personnes, parfois chaotique, les a conduits à vivre des situations d'exclusion. Leurs expériences de vie et/ou institutionnelles sont jalonnées de confrontations répétées à leurs déficits ou leurs échecs, notamment lors de situations d'exclusions multiples. L'estime de soi s'est avérée souvent ébranlée et peut générer des réactions de prudence face à l'aide proposée. Le

premier contact avec la Fondation représente à lui seul un important rappel de la souffrance existante. Cette première étape indique ainsi le temps d'un apprivoisement mutuel qui détermine notamment la qualité de la relation nécessaire pour le cheminement à venir. La Fondation veille à prendre en compte les impératifs administratifs mais aussi la singularité de chaque situation.

#### Miser sur la coopération

Quelle que soit la nature des difficultés rencontrées, les bénéficiaires des prestations de la Fondation sont considérés comme des partenaires à part entière. Les personnes sont accompagnées dans l'élaboration de leur projet sur les principes de la coopération et de la co-construction. A ce titre, les bénéficiaires sont auteurs et acteurs de leur projet. Ce dernier peut se modifier au cours du temps, évoluer selon leur cheminement et les perspectives nouvelles qui s'offrent à eux.

En raison de cette perspective de coopération et de co-construction sur la base du projet de la personne, l'institution peut être amenée à accompagner des bénéficiaires qui souhaitent effectuer des démarches de suicide assisté auprès des organismes compétents. Si la personne souhaite être accompagnée dans cette démarche, cela fera l'objet d'une discussion avec la direction, les équipes impliquées et les membres du réseau qui l'entourent. L'accompagnement pourra également se poursuivre jusqu'à la concrétisation du projet si tels sont les souhaits de la personne.

La Fondation privilégie ainsi la construction de solutions basées sur les compétences des personnes dans une perspective valorisante, de renforcement des potentialités et donc de la confiance en soi. Les collaboratrices et collaborateurs font appel à ces ressources pour la gestion du quotidien et la recherche de solutions.

#### Entretenir les liens sociaux et en tisser de nouveaux

Les mécanismes d'exclusion induisent très souvent un isolement de la personne ou, au contraire, l'appartenance à des réseaux la renforçant dans un système marginalisé. Afin d'enrayer la répétition des cycles d'exclusion, il est essentiel que la personne puisse se sentir appartenir à un réseau social et professionnel adapté. Lorsque la situation le permet, la collaboration avec les familles et l'entourage vise à restaurer ou renégocier les relations. La construction du projet s'appuie donc également sur les ressources du réseau familial, social et médical existant. Le défi de l'accompagnement sera aussi de soutenir les personnes afin qu'elles tissent de nouveaux liens et se constituent un réseau d'appartenance au-delà de la dimension institutionnelle ou pluridisciplinaire. Le réseau de professionnels dont nous faisons partie s'inscrit comme une mesure de soutien et non comme un substitut aux relations familiales et sociales.

## 8. L'ACCUEIL RESIDENTIEL ET CENTRE DE JOUR DE SAXON (LAR&CJ)

### Mission

Selon les besoins exprimés par chaque résident accueilli, le LAR&CJ remplit plusieurs fonctions distinctes:

- fonction d'accueil pour des durées indéterminées ou déterminées par le projet;
- fonction d'orientation vers une structure plus adaptée aux besoins de la personne;
- fonction de réinsertion sociale et/ou professionnelle.

## Bénéficiaires

### Critères d'admission:

- personnes majeures;
- situation légale en Suisse;
- priorité aux personnes issues du Canton du Valais;
- adhésion aux principes fondamentaux et de vie communautaire;
- possibilité de reporter l'admission selon la situation sanitaire, physique et psychique, de la personne.

### Critères de non-admission:

- mobilité réduite. Le LAR&CJ est situé dans une ancienne ferme qui ne comprend pas de rampes ou d'ascenseur;
- déficience intellectuelle modérée à sévère.

## Organisation spécifique

Le lieu d'accueil est ouvert 365 jours par an, 24 heures sur 24. Sa capacité est de 15 places réparties en chambres doubles pour la plupart.

## Le temps de l'admission

Le processus d'admission est soumis aux directives cantonales en vigueur. Il en respecte les termes et les étapes.

Chaque demande est adressée à la direction par Emera Conseil Social (ECS) ou Addiction Valais (AV). Un entretien de préadmission donne la possibilité à la personne de se faire une idée plus concrète du lieu et de l'accompagnement. Durant cette étape, la direction et l'équipe veillent également au respect des critères d'admission et à l'adéquation entre les prestations offertes et les besoins de la personne.

Les différents membres du réseau prennent part à la réunion. La personne responsable de proximité, un-e intervenant-e social-e et un-e infirmier-ère participent à la préadmission. Ils relaient à l'ensemble de l'équipe les informations concernant la situation de la personne demandeuse. Un délai de réflexion est envisageable aussi bien pour la personne que pour l'institution. Au besoin, la personne concernée peut prendre part à une activité proposée dans le cadre du centre de jour afin de confirmer ou d'infirmier son choix.

L'institution prend en compte la dynamique du groupe lors d'une nouvelle admission. De plus, le site de Saxon dispose avant tout de chambres doubles ce qui peut limiter les possibilités d'accueil selon le sexe de la personne.

Après trois mois, un bilan avec le service placeur ponctue systématiquement chaque admission.

### Le temps de l'accompagnement

Le processus d'accompagnement permet à la personne accueillie de se familiariser avec son nouveau lieu de vie. Elle, il formule un projet et participe à des entretiens réguliers ses référent-e-s.

Les modalités d'accompagnement sont élaborées par l'équipe pluridisciplinaire. La collaboration avec le réseau définit les rôles de chacun et indique la fréquence des points de situation.

Au quotidien, différents espaces sont prévus pour la gestion du lieu d'accueil, la régulation du groupe et l'organisation d'activités. Ces temps permettent la construction de solutions avec les bénéficiaires, à partir de leurs propositions et de leurs ressources.

#### Les entretiens individuels et de groupe:

Les membres de l'équipe rencontrent régulièrement les bénéficiaires lors d'entretiens individuels. Ces temps permettent le suivi et l'ajustement de leur projet. Lors d'événements, liés à la dynamique de groupe, les membres de l'équipe rencontrent les personnes concernées afin de réfléchir avec elles aux réponses à construire.

En cas de conflit ou de crise, les bénéficiaires sont systématiquement vus par un membre de l'équipe et un membre de la direction. Ce dernier intervient en particulier pour les questions liées à la sécurité et aux transgressions des principes fondamentaux.

### Le temps de la sortie

L'orientation vers un futur lieu de vie fait l'objet d'un bilan préalable définissant les modalités de transition avec la ·le bénéficiaire et son réseau. Le bilan indique aussi les démarches à entreprendre sur les plans thérapeutique et professionnel. D'éventuelles mesures ambulatoires peuvent être envisagées lors du bilan.

## 9. L'ACCUEIL D'URGENCE DE SION (LAU)

### Mission

Le Lieu d'accueil d'urgence de Sion offre un hébergement de nuit aux personnes majeures, hommes et femmes, en difficulté et sans solution concrète de logement.

### Objectif et prestations

L'objectif principal est de répondre prioritairement aux besoins physiologiques de base.

Les prestations offertes sont:

- un lit;
- un repas chaud le soir;
- des conditions pour prendre soin de son hygiène (douche, produits de soins, etc.);
- une possibilité de faire sa lessive;
- un déjeuner chaque matin;
- un accompagnement afin de faciliter le contact avec le réseau, le ECS/AV, curateur, etc.

## Bénéficiaires

### Critères d'admission:

- personnes majeures;
- priorité aux personnes issues du canton du Valais;
- toute autre personne sans solution concrète de logement.

### Critères de non-admission:

- mobilité réduite, l'architecture du lieu n'étant pas appropriée;
- les personnes au bénéfice d'un permis N.

## Types de séjours

Le lieu d'accueil d'urgence propose 2 types de séjours:

- accueil pour 4 nuits;
- accueil pour un mois, réservé aux personnes inscrites légalement sur le territoire national (prolongations possibles de mois en mois, au cas par cas).

## Organisation spécifique

Le LAU propose 10 places et répond à un besoin urgent en vue de construire des solutions plus durables. Il est ouvert 365 jours par an de 17h00 à 9h00 avec une présence professionnelle permanente durant ces heures. Il offre un accompagnement social par une équipe pluridisciplinaire composée d'intervenant·e·s sociaux et de veilleuses, veilleurs.

## Le temps d'admission

Les personnes peuvent s'adresser directement au Lieu d'accueil d'urgence ou être orientées par le réseau valaisan (hôpitaux, ECS, centres médicaux-sociaux (CMS), Police, etc.).

Un temps est pris afin d'accueillir la personne et de l'entendre sur ses besoins. L'ensemble des prestations et des démarches à effectuer lui sont alors présentées. Lors de cette rencontre, elle est informée sur les règles de vie au sein du LAU et sur le fait que son admission est signalée à la Police Cantonale. La personne peut à ce moment-là choisir de repartir.

## Le temps de l'accompagnement

Une discussion est menée avec la personne, son représentant légal ou l'organe payeur afin de définir la suite de l'accompagnement et les objectifs du séjour. Selon la décision ou la situation, une prolongation de placement peut être mise en place de mois en mois. L'intervenant·e social·e reste attentif·ve à l'évolution des démarches par des contacts réguliers avec le réseau afin de veiller à l'avancement du projet.

## Le temps de la sortie

La fin de collaboration entre le LAU et la personne peut être envisagée de différentes manières. Selon les situations personnelles et les motifs de départ, l'organe payeur et placeur sont informés:

- la personne quitte le LAU pour un futur lieu de vie et un nouveau projet;
- elle peut, selon son choix, quitter le LAU sans solution concrète de logement;
- le LAU peut interrompre le séjour si les règles de vie sont transgressées (ex. consommation, violence, etc.).

## 10. LE SECTEUR SOCIOPROFESSIONNEL

Le secteur socioprofessionnel de la FCP accompagne des résidents et des personnes externes dans la réalisation de leur projet. Ce secteur propose des activités rétribuées, aux rythmes et aux exigences adaptées aux compétences des personnes. Pour les externes, l'orientation se fait par le biais d'Emera Conseil Social, des offices AI ou des CMS.

Encadrées par des travailleuses sociales ou travailleurs sociaux formé.e.s ou des MSP, les activités du secteur remplissent des fonctions distinctes:

- fonction de réinsertion professionnelle;
- fonction d'évaluation et d'orientation vers des structures socioprofessionnelles spécifiques;
- fonction de maintien des acquis et d'un rythme d'activité.

### L'atelier Vert

Cet atelier propose des activités en extérieur et se veut mobile en fonction des mandats attribués. Du fait de sa nature, il exige des compétences physiques appropriées aux travaux à effectuer. Il réalise les tâches suivantes:

- entretien des routes communales de Saxon;
- entretien de bisses;
- entretien de propriétés privées;
- travaux dans les vignes;
- montage de tentes pour des manifestations.

### Les ateliers 16art

Ils se situent dans la zone industrielle d'Uvrier. Ces ateliers réalisent leurs propres productions dans des délais suffisamment souples pour permettre à chacun d'y travailler à son rythme. Les MSP peuvent ainsi accompagner aussi bien des personnes proches du premier marché du travail que des bénéficiaires atteints durablement dans leur santé physique ou psychique.

Les productions sont réalisées à partir de matériaux récupérés (bois, métal, caoutchouc) et sont vendues sous la marque 16art dans des magasins ordinaires ou directement sur le site d'Uvrier:

- luminaires;
- mobilier;
- sculptures;
- sacs;
- trousse;
- cartes de vœux et de visite;
- Autres et commandes spécifiques.



## 11. LES MESURES AMBULATOIRES

Elles peuvent être de type social ou socioprofessionnel.

### Soutien socio-éducatif à domicile

Le soutien socio-éducatif à domicile (SSED) est un accompagnement de longue durée chez la personne, ancien résident ou externe, réévalué chaque année. Les modalités sont définies lors d'un entretien initial réunissant la personne, son réseau et la-le responsable de proximité.

L'accompagnement est assuré par un-e intervenant-e social-e. Il se monte en général à 3 heures par semaine mais ce nombre peut être augmenté sur la base d'une évaluation spécifique qui démontre le besoin. Chaque mesure fait l'objet d'une demande au SAS par Emera Conseil Social.

Cette mesure vise avant tout le maintien à domicile et ses buts spécifiques sont:

- soutenir l'organisation domestique;
- accompagner la personne dans ses rendez-vous sociaux, médicaux et administratifs selon les besoins (agenda des rendez-vous, aide aux déplacements, explications et rappel des contenus échangés durant les entretiens, etc.);
- favoriser les contacts sociaux;
- offrir un espace d'écoute;
- aider à la gestion des courses et achats;
- contribuer à la coordination des soutiens avec le réseau familial, social ou professionnel;
- soutenir l'élaboration de projets adaptés;
- identifier et proposer les ajustements utiles selon l'évolution de la situation.

### Stage pratique

Le secteur socioprofessionnel propose des activités à des bénéficiaires de l'aide sociale en vue d'estimer et d'améliorer leurs compétences professionnelles dans un contexte de productivité adaptée. La mesure dure 6 mois, renouvelable 6 mois sur demande motivée.

Les personnes sont orientées par les CMS qui contactent la-le responsable de proximité. Une rencontre initiale détermine les modalités de collaboration qui sont ensuite consignées dans un contrat.

Ses buts:

- Evaluer les compétences et les besoins;
- Soutenir le maintien à domicile;
- Estimer l'adéquation d'un projet de réinsertion.

### Mesures de réinsertion

Les mesures de réinsertion préparant à la réadaptation professionnelle visent à combler la lacune existant entre l'intégration sociale et la réinsertion professionnelle. Elles constituent une étape préparatoire aux mesures d'ordre professionnel dans le cadre du processus de réadaptation professionnelle. Les personnes sont orientées par les offices AI et un contrat d'objectif est établi.

### Entraînement à l'endurance

Exigences envers l'assuré·e: faire passer le temps minimal de présence de 2 à 4 heures par jour pendant au moins 4 jours par semaine; pas d'exigences quant à sa capacité de travail (rendement).

Objectifs généraux de l'entraînement à l'endurance:

- accroître l'endurance physique, psychique, cognitive;
- développer les compétences sociales et individuelles;
- s'habituer au processus de travail;
- stimuler la motivation au travail;
- structurer la journée ou en maintenir la structure.

### Entraînement progressif

Exigences envers l'assuré·e: passer d'un temps minimal de présence de 4 heures par jour pendant au moins 4 jours par semaine à une capacité de travail de 50 % (d'un emploi à plein temps). A partir d'une capacité de travail de 50 %, l'aptitude à la réadaptation est considérée comme acquise et il y a lieu de prévoir directement des mesures d'ordre professionnel.

Objectifs généraux de l'entraînement progressif:

- accroître les compétences méthodologiques, individuelles, sociales;
- s'accoutumer au travail quotidien et aux processus de travail;
- pratiquer l'autoréflexion: travail – société – estime de soi – bien-être;
- stimuler la motivation au travail.

La·le MSP définit avec la personne les objectifs à atteindre lors de l'entretien initial. Le contrat inclut les objectifs. Les activités proposées doivent correspondre aux objectifs visés et permettre leur évaluation. Les points de situation hebdomadaires offrent une évaluation continue de l'évolution de la situation.